

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 20 juin 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Roland GIBERTI représenté par Roland MOUREN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

URB 041-6146/19/BM

■ Demande de subvention auprès du Département des Bouches-Du-Rhône pour le financement de l'opération "Réalisation de l'école supérieure de design et d'art appliqué" sur la commune d'Istres MET 19/11505/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreuses opérations au sein de ses territoires. Certains des investissements qui traduisent les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

La Métropole Aix-Marseille-Provence a souhaité parfaire l'offre de formation Post-Bac sur le territoire Istres-Ouest Provence en s'appuyant sur le constat déficitaire en termes de formations et de diplômes sur son bassin géographique.

Ce projet vient en complément du Centre de Formation des Apprentis de l'Industrie (CFAI) et l'union des métiers de la métallurgie. Cette école proposera des formations diplômantes telles que Licence, Master, etc.

Un espace de 400 m² pourra accueillir jusqu'à 140 élèves.

La réhabilitation des locaux prévoit des travaux de mise en accessibilité PMR, la mise en place de câblage informatique, des travaux de rénovation, la redistribution des espaces, etc.

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au titre du dispositif « Partenariat Métropolitain » pour le financement des travaux de « Réhabilitation de locaux pour l'école supérieure de design et d'art appliqué » et à signer tous les documents y afférents.

Le coût prévisionnel est estimé à 311 397,36 euros H.T.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Département 13 «Partenariat Métropolitain»	70 %	217 978,16 euros
Métropole Aix-Marseille-Provence	30 %	93 419,20 euros
TOTAL	100 %	311 397,36 euros

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° FAG 036-2694/17/CM du Conseil de la Métropole du 19 octobre 2017 approuvant la révision de l'opération 2017500900 rattachée au programme n° 175151 BP ;
- La délibération n° FAG 092-4908/18/CM du Conseil de la Métropole du 13 décembre 2018 portant approbation du budget principal de la Métropole Aix-Marseille-Provence et adoption du budget primitif 2019 et des Etats Spéciaux de Territoires ;
- La délibération n° FAG 021-5718/19/CM du Conseil de la Métropole du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération suivante : « Réalisation de l'école supérieure de design et d'art appliqué » sur la commune d'Istres.

Délibère

Article 1 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant, est autorisé à solliciter l'aide financière auprès du Département des Bouches-du-Rhône et à signer tout document y afférent, pour la réalisation de cette opération.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'Etat Spécial de Territoire Istres-Ouest Provence 2019, chapitre 4581175009, nature 4581175009, code opération 2017500900.

La recette correspondante sera constatée au Budget primitif 2020 de la Métropole Aix-Marseille-Provence, section d'investissement, nature 1323, code opération 2017500900.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Stratégie et Aménagement du Territoire,
SCOT et Schémas d'urbanisme

Henri PONS